

La mutation de la presse en six recommandations

ÉDITION Les politiques ont reçu les doléances du secteur

- ▶ TVA réduite, règles de concurrence, protection des données...
- ▶ Le Conseil central de l'économie a transmis l'avis des partenaires sociaux.

Dire que le papier s'efface lentement au profit du numérique, ce n'est plus une information. Reste à mettre en place les conditions optimales de cette mutation. Quelles conséquences sociales ? Quel écosystème pour la presse écrite ? Quelles règles de concurrence ? Quels enjeux de société ? Cela fait plus de 20 ans que les éditeurs réinventent leur stratégie à coups d'investissements babyloniens dans les nouvelles « rotatives numériques ». Plus de 20 ans que, dans les imprimeries, les « rotativistes » s'inquiètent pour leur

avenir, alors même que le papier demeure toujours la principale source de revenus des éditeurs.

Bousculer le politique

Accélérer la transformation digitale, tout en pérennisant l'activité historique, c'est l'équation sur laquelle se penche, depuis 2014, un groupe d'experts au sein du Conseil central de l'économie. Il en ressort une étude fouillée, établie en collaboration avec la VUB. Et surtout, une première, un avis rédigé d'une seule main par les partenaires sociaux du secteur (syndicats et éditeurs). Objectif : bousculer le politique. Les recommandations ont d'ailleurs été envoyées à tout ce qui bouge comme ministre en Belgique, jusqu'à Jean-Claude Juncker ou Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques.

Premier point sur lequel tous les acteurs du secteur sont sur la même longueur d'ondes : la presse est « *un pilier*

de la démocratie ». Cela va sans dire, mais c'est sans doute mieux en le disant. Dans un monde de fake news, « *il est capital que chaque citoyen ait accès à des actualités objectives parce qu'un citoyen bien informé est autonome et fait des choix fondés et intelligents* ».

Pilier économique

Second point : « *Le secteur de l'édition est un pilier de la vie économique et sociale* ». L'industrie des médias constitue « *l'huile dans les rouages du développement de services culturels, de sport et de voyage, de l'e-commerce et de services de vente au détail, immobiliers, de télécom, etc.* ». De ce fait, « *la contribution de l'industrie des médias à l'économie globale est donc bien plus importante que son poids économique* ». Pour affronter ces défis, le secteur en appelle donc aux pouvoirs publics en formalisant une série de recommandations, que nous résumons en six axes (voir ci-contre). ■

PHILIPPE LALOUX

CONCURRENCE NATIONALE

Subventions aux chaînes publiques

Le secteur de l'édition entre en concurrence avec les chaînes publiques (RTBF, VRT), « *qui bénéficient de dotations publiques et offrent des informations gratuites sous forme écrite via leurs sites web* ». Difficile, dans ces conditions, estime le CCE, de lancer un modèle de revenus durable basé sur les abonnements payants. « *Il est essentiel que les pouvoirs publics ne subventionnent plus les chaînes publiques pour concurrencer la presse écrite.* »

DONNÉES PRIVÉES

Distorsion de concurrence

Pour que les éditeurs puissent développer leur stratégie marketing, il est nécessaire « *d'adopter une législation adaptée sur la protection des données et de la vie privée qui tient compte de la réalité numérique* ». Sont visées, ici, les plateformes comme Google ou les réseaux sociaux tels que Facebook, qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les éditeurs en matière d'utilisation des données de navigation de leurs utilisateurs.

INTERNATIONAL

Concurrence des Gafa

Au niveau international, insiste le CCE, « *il y a un rapport de force asymétrique entre les maisons d'édition et les plateformes internationales puissantes (comme Amazon, Apple, Facebook...) qui offrent des produits médiatiques. Ce sont les éditeurs qui, par le biais de leurs publications, créent l'essentiel de la valeur ajoutée dans la chaîne de distribution numérique, mais la majeure partie des revenus va aux propriétaires des plateformes internationales* ». Les partenaires sociaux demandent donc que les autorités de la concurrence « *consacrent une attention particulière au respect des règles de concurrence dans le cadre de la concentration déjà forte dans le secteur de la distribution numérique, afin de garantir des négociations honnêtes dans le secteur.* »

NUMÉRIQUE

Une infrastructure efficace

Pour se transformer, le secteur rappelle aussi qu'il faut « une infrastructure (de télécommunication) neutre, efficace, conviviale et accessible à tout le monde à des prix raisonnables ». En outre, le développement des produits médiatiques numériques n'a de sens que si le lecteur possède les compétences numériques nécessaires pour gérer ce type de médias. La « stimulation de la littérature numérique de la population » est dès lors un must absolu pour les éditeurs.

PH.LX.

FISCALITÉ

TVA harmonisée

Pour les éditeurs de journaux, « un alignement du taux de TVA pour les supports numériques sur le taux de TVA applicable aux supports papier est d'une importance capitale ». Cela signifie que les publications papier (dont la TVA est actuellement de 0 %) devront aussi bénéficier d'un taux de 0 % pour la version numérique.

DROITS D'AUTEUR

Adapter la législation

La viabilité des médias est tributaire d'une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle. Les partenaires sociaux exigent donc « un même droit pour les publications de presse que pour les autres ouvrages collectifs » comme les films, la télévision ou la musique. Par ailleurs, les éditeurs rappellent qu'ils ne reçoivent rien pour la reproduction de leurs éditions numériques sur papier. Les partenaires sociaux du secteur demandent dès lors « avec insistance l'adaptation de la législation de manière à ce que les publications numériques et imprimées des éditeurs de presse bénéficient d'une même protection. Les éditeurs doivent aussi à nouveau être ajoutés comme ayants droit de la rémunération dans le cadre de l'exception de copie privée. »

l'expert

Éducation essentielle

ENTRETIEN

L'avis du Conseil central de l'économie insiste sur l'éducation aux médias comme levier de croissance pour le secteur de l'édition. Patrick Verniers, président du master d'éducation aux médias à l'Ihecs, revient sur ce point.

Pourquoi une éducation aux

médias est-elle importante ?

Aujourd'hui, les sources d'information ne sont plus seulement celles de la presse. Du côté des acteurs économiques et politiques, il y a une unanimité pour investir dans l'éducation aux médias, mais dans le secteur éducatif, c'est relativement timide. Il y a, à la fois, une prise de conscience et une difficulté structurelle à mettre cette éducation en place. Des projets comme « Ouvrir mon quotidien » ou « Journalistes en classe » font un vrai travail éducatif. Ils permettent d'apprendre aux élèves à développer leur esprit critique, à comprendre les différents registres de l'information, à décortiquer et à analyser

les dérives, y compris dans les médias traditionnels. Il est clair qu'aujourd'hui, l'attention portée aux médias est différente. On parle de théories du complot, de fake news... Ce sont des symptômes qui renvoient au déficit chronique de compétences médiatiques de la part du citoyen.

Mais les fausses nouvelles ont toujours existé...

Oui, ce ne sont pas des symptômes nouveaux, mais ils se renouvellent dans leurs modes de diffusion. Ce sont des phénomènes « up and down ». Et je ramène les médias professionnels à leur propre responsabilité, ils ont aussi un travail d'autocritique à faire. Contextualiser, reconnaître

quand on s'est trompés...

Une meilleure éducation aux médias aiderait-elle la presse à gagner en popularité ?

Si des journalistes s'engagent auprès des jeunes, c'est aussi pour permettre aux médias de retrouver une certaine confiance. Après, il ne faut pas confondre les objectifs. L'éducation aux médias n'est pas là pour rehausser les audiencias. Mais développer des compétences médiatiques, c'est renforcer la confiance que l'on peut avoir dans le travail journalistique. Il faut réintroduire de la nuance dans le débat, c'est aussi le but de l'éducation. ■

Propos recueillis par

CAROLINE QUEVRAIN (st.)